



Litiges avec un particulier

Par **eurasia49**, le **17/08/2009** à **14:30**

Bonjour,

Mon fils qui est un adulte de 31 ans, à qui j'avais prêté ma voiture, a demandé à un copain un prêt de 3000 € qu'il lui fallait en urgence. Il lui a laissé ma voiture. Il devait lui rembourser dans les dix jours. Seulement mon fils n'a pas cet argent et maintenant le copain ne veut plus me rendre la voiture il dit qu'elle est à lui et veut changer la carte grise à son nom.

Quel recours j'ai maintenant pour récupérer ma voiture, alors que mon fils est monté à Paris chercher du travail. Est-ce légal qu'il prenne mon bien personnel pour les dettes contractées par mon fils ?

merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/08/2009** à **14:38**

Bonjour,

La voiture vous appartient, la carte grise est à votre nom, donc déposez plainte pour vol, c'est indispensable car rien ne dit que celui qui détient votre voiture ne va pas commettre avec des infractions verbalisables à la volée (feux rouges, stops, excès de vitesse, etc.) et c'est vous, en tant que titulaire de la carte grise, allez recevoir les PV correspondants. Alors, méfiance.